

RCS : AVIGNON Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 01257 Numéro SIREN : 533 501 573 Nom ou dénomination : 4FL

Ce dépôt a été enregistré le 14/12/2023 sous le numéro de dépôt 19893

Désignation de l'entreprise SARL 4 F.L.		29 rue des Marins		Néant ☐															
Adresse de l'entreprise		84200 CARPENTRAS																	
SIRET		<table><tr><td>5</td><td>3</td><td>3</td><td>5</td><td>0</td><td>1</td><td>5</td><td>7</td><td>3</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>8</td></tr></table>				5	3	3	5	0	1	5	7	3	0	0	0	1	8
5	3	3	5	0	1	5	7	3	0	0	0	1	8						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12													
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le													
				31122022		31122021													
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4											
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012															
		014		016															
	Immobilisations corporelles*	028		030															
	Immobilisations financières* (1)	040	900	042		900		900											
	Total I (5)	044	900	048		900		900											
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052														
		Marchandises *	060		062														
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066															
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068		070				28 593											
		072	564 443	074		564 443		493 834											
	Valeurs mobilières de placement	080		082															
	Disponibilités	084	99 302	086		99 302		72 557											
	Charges constatées d'avance *	092		094															
	Total II	096	663 745	098		663 745		594 984											
	Total général (I + II)	110	664 645	112		664 645		595 884											
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		500		500													
	Ecart de réévaluation	124																	
	Réserve légale	126																	
	Réserves réglementées*	130																	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	100		100														
	Report à nouveau	134	567 717		401 921														
	Résultat de l'exercice	136	50 160		165 796														
	Subventions d'investissement	137																	
	Provisions réglementées	140																	
	Total I	142	618 477		568 317														
Provisions pour risques et charges	154																		
Total II	154																		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		143															
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164																	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		1 329		551													
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	44 696		27 015														
	Produits constatés d'avance	174																	
	Total III	176	46 168		27 566														
Total général (I + II + III)				180	664 645		595 884												
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195														
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182														
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	244 610	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184														

Attesté conforme à l'original

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL 4 F.L.		Exercice N clos le 31/12/2022		Exercice N-1 clos le 31/12/2021		Néant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210			
	Production vendue	{	biens	dont export	215	214			
				et livraisons					
				intracommunautaires	217	218		33 032	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée *				224				
	Subventions d'exploitation reçues				226				
Autres produits				230					
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232		33 033		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234				
	Variation de stock (marchandises) *				236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240				
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	19 840	18 903		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243			244		267		
	Rémunérations du personnel *				250				
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)				252				
	Dotations aux amortissements *				254				
	Dotations aux provisions				256				
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262		4	
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
	Total des charges d'exploitation (II)					264	19 840	19 175	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(19 840)	13 858		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280	70 000	155 177		
	Produits exceptionnels (IV)				290				
	Charges financières (V)				294				
	Charges exceptionnelles	{	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300			
			Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348					
	Impôts sur les bénéfices *				306		3 239		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	50 160	165 796		
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312	50 160	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles *				322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC *	248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			249				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997			
	Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44 quinquies)	138
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdécies)	992	
ZFA NG (44 quaterdécies)		345		Investissements outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdécies)	993	
Zone franche urbaine (44 octies A)		987		Zones de reconstruction de la défense (44 terdécies)	127				
dont divers *		Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		Déductions exceptionnelles (art 39 decies F)	990
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352		354	16 340	
Déficits		Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)				356			
	Déficits antérieurs reportables : *						360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370		372	16 340	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

EURL 4 F.L.

Société à responsabilité limitée
AU CAPITAL DE 2000 EUROS
RCS AVIGNON 533 501 573

SIEGE SOCIAL : 29 Rue des Marins
CARPENTRAS (84200)

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

(Affectation du résultat de l'exercice)

.....

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide sur rapport de la gérance d'affecter le bénéfice de 50 160 € de la manière suivante :

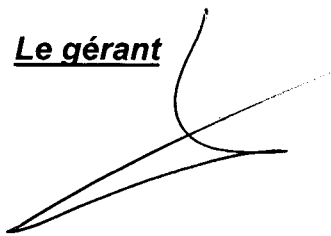
- Réserve légale : 50 160 €

L'Assemblée Générale, pour répondre aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, prend acte qu'aucune somme n'a été distribuée pour les trois exercices précédents.

.....

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le gérant



EURL 4 F.L.

Société à responsabilité limitée
AU CAPITAL DE 2000 EUROS
RCS AVIGNON 533 501 573

SIEGE SOCIAL : 29 Rue des Marins
CARPENTRAS (84200)

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois et le 30 Juin séance ouverte à 9 heures et levée à 10 heures les associés de la SARL 4 FL, Société au capital de 2 000 euros, divisé en 200 actions de 10 €.

Se sont réunis pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 et sur les autres points figurant à l'ordre du jour ci-après énoncé, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social, aux jours et heures sus indiqués, sur convocation faite par la gérance.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par M. LIGIER Fabrice, gérant.

La feuille de présence certifiée exacte par les personnes ci-dessus désignées et qualifiées, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Il est mis à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation des associés,
- la feuille de présence de l'Assemblée,
- le rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice sous revue et sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce,
- le compte de résultat, le bilan, l'inventaire de l'exercice sous revue.

Puis l'associé unique reconnaît :

- d'une part qu'il leur a été remis par la gérance et ce en même temps que l'avis de convocation outre son rapport et le texte des résolutions proposées, les documents comptables ci-dessus visés.

- et d'autre part, que l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social depuis la date de convocation.



Il est rappelé que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice et sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce,
- approbation des comptes et opérations de l'exercice,
- approbation des conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce,
- quitus à la gérance,
- affectation et répartition des résultats de l'exercice,
- questions diverses,

Puis il est donné lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice et sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce.

Enfin la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance relatant l'activité de la société au cours de l'exercice sous revue et les comptes dudit exercice approuve dans toutes leurs parties et dans leur ensemble, les comptes sociaux tels qu'ils ont été arrêtés et présentés par la gérance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture de la partie du rapport, la gérance traitant des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce déclare l'absence de conventions.

Chacune desdites conventions soumise à un vote distinct auquel ne prend pas part l'associé intéressé est approuvée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale comme conséquence des résolutions déjà adoptées, donne plein et entier quitus à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice sous revue.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide sur rapport de la gérance d'affecter le bénéfice de 50 160 € de la manière suivante :

- Réserve légale : 50 160 €

L'Assemblée Générale, pour répondre aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, prend acte qu'aucune somme n'a été distribuée pour les trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal constatant ses délibérations pour effectuer toutes formalités de dépôt au Greffe du Tribunal d'Avignon.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Gérant.

Le Président

